QUESTIONS

CONSTRUIRE, ACHETER OU LOUER SON LOGEMENT

LOCATAIRES PROPRIÉTAIRES
Bail, dépôt de garantie, état des lieux, achat, location, entretien, charges, troubles de voisinage

TRAVAUX
Devis, délais, réception

ACHETER OU PASSER COMMANDE
Rapport qualité / prix, tests, arrhes ou acompte ? Comment payer ? Quand ? Délais de livraison, garantie, service après-vente, vente à distance, téléachat, démarchage à domicile, promotion, jeu, loterie

ACHETER À CRÉDIT
Offres, contrats, taux, assurances emprunteurs, protection des emprunteurs

ARNAQUES

ALLER EN JUSTICE
Comment et devant quelle juridiction ?

Les militants de votre association locale mettent à votre disposition leurs compétences.

Ils se tiennent régulièrement informés de toutes les publications juridiques et techniques et suivent des stages de formation.

L'action des militants est bénévole. Ce bénévolat n'est possible que grâce aux cotisations versées par les adhérents.

Votre association locale exerce ses activités dans plusieurs directions :

- Traitement des litiges ;
- Information ;
- Réalisation d'enquêtes sur le terrain, d'études comparatives des prix et services ;
- Représentation des consommateurs dans les différentes instances locales ou départementales.

Les associations de l'UFC-Que Choisir relèvent de la loi 1901. Elles ne poursuivent pas de buts lucratifs, mais privilégient les relations et la solidarité entre les personnes.
Elles enrichissent le tissu social et leur fonctionnement repose sur la transparence et la démocratie.

THEMES

LOGEMENT

ASSURANCES

BANQUES ET ORGANISMES DE CRÉDIT

TELEPHONIE, INTERNET

AUTOMOBILE

LOISIRS
Voyages organisés, clubs, hôtels, restaurants...

SERVICES DU SECTEUR PRIVÉ
Dépannages, réparations à domicile...

PROFESSIONS LIBÉRALES
Médecins, juristes, huissiers, notaires...

SERVICES PUBLICS
Administrations, hôpitaux, impôts, justice, la Poste, etc.

ALIMENTATION ET SECURITE ALIMENTAIRE

AGRICULTURE

ENVIRONNEMENT

SECURITE DES CONSOMMATEURS